



www.aisne.com

DES AIDES

POUR L'ACCÈS,
LE MAINTIEN DURABLE
ET L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LE LOGEMENT



FSL

FONDS
DE SOLIDARITÉ
LOGEMENT



**J'ACCÈDE
À UN LOGEMENT**



**J'AI BESOIN D'UNE AIDE
POUR M'INSTALLER**



**J'AI DES DIFFICULTÉS
DANS MON LOGEMENT POUR PAYER
MON LOYER OU CERTAINES DE MES FACTURES**

DANS QUEL CAS PUIS-JE BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT ?

Je peux être accompagné lorsque je rencontre des difficultés pour accéder à un logement et/ou si je fais face à des difficultés dans mon logement actuel.

SI J'ACCÈDE À UN LOGEMENT JE PEUX BÉNÉFICIER :

- d'une aide au paiement du dépôt de garantie
- d'une garantie de paiement des loyers
- d'une aide au paiement du 1^{er} mois de loyer
- d'une aide au paiement des frais d'installation

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ Je dois avoir régularisé ma situation locative précédente
- ✓ J'ai des ressources financières qui remplissent les plafonds fixés par le Département
- ✓ Je suis dans un logement décent

SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS DANS MON LOGEMENT ACTUEL JE PEUX BÉNÉFICIER :

- d'une aide aux impayés de loyer

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ J'ai des ressources financières qui remplissent les plafonds fixés par le Département
- ✓ Je dois avoir repris le paiement de mon loyer courant ou une mutation dans un logement adapté à ma situation est envisagé



**SI JE NE PARVIENS PAS À RÉGLER
MES FACTURES DE CHAUFFAGE, D'EAU,
DE TÉLÉPHONE ET D'ACCÈS À INTERNET
JE PEUX ÊTRE AIDÉ POUR RÉGLER UNE PARTIE DE MA
FACTURE :**

- d'électricité, de gaz ou de tout autre moyen de chauffage (bois, fuel, etc.)
- d'eau qu'il s'agisse de la partie consommation ou assainissement
- de téléphone ou d'accès à internet pour les services de base

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ J'ai des ressources financières qui remplissent les plafonds fixés par le Département
- ✓ J'ai déjà réglé une partie de ma dette

**J'AI DES DIFFICULTÉS À GÉRER
MON BUDGET ET MES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES, JE RISQUE D'ÊTRE
EXPULSÉ DE MON LOGEMENT, MES CHARGES
DE CHAUFFAGE SONT TROP ÉLEVÉES
JE PEUX ÊTRE ACCOMPAGNÉ :**

- par une conseillère pour m'approprier mon logement, m'aider à gérer mon budget, etc.
- par un travailleur social pour m'aider à éviter une expulsion
- par un conseiller énergétique pour faire un bilan énergétique de mon logement et obtenir des conseils pour réduire ma consommation



**COMMENT PUIS-JE DEMANDER
UNE AIDE ?**

- Je me rends dans une Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) la plus proche de chez moi, pour trouver les lieux de permanence scannez ce QR code :



ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ma commune si j'habite en ville.

- Je sollicite mon bailleur si j'accède à un logement du parc social.



**RETROUVEZ LE RÈGLEMENT
ET TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ
EN SCANNANT CE QR CODE**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE
Rue Paul Doumer - 02013 LAON cedex

Tél. 03 23 24 60 60